



Thermostat ambiant mécanique Salus RT100

Compatibilité du produit

Par la présente, Salus Controls déclare que le produit est conforme aux exigences des directives CE suivantes : Ce produit est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes des directives européennes suivantes : GPSR 2023/988/UE, LVD 2014/35/UE, RoHS 2017/2102/UE et 2015/863/UE, REACH SVHC 251. Le texte intégral de la déclaration de conformité UE est disponible sur le site www.saluslegal.com

Informations relatives à la sécurité

Utilisez conformément aux normes de sécurité. L'appareil sera utilisé pour contrôler la température à l'intérieur d'une habitation.

Installation

Ce dispositif doit être installé par une personne compétente, l'installation devant être réalisée dans le respect des normes, standards et réglementations applicables dans l'État ou le pays où l'appareil est installé. Le non-respect des normes et règles pertinentes peut entraîner des poursuites pénales.

Présentation

Le Salus RT100 est un thermostat d'ambiance mécanique, doté d'un bouton rotatif utilisé pour contrôler le système de chauffage du logement. Il est destiné aux systèmes de chauffage à commande sans tension (contact sec).

Caractéristiques:

- Plage de température de fonctionnement: 0 – 40°C
- Plage de réglage de la température : 10 °C – 30 °C
- Pas de mesure de la température: 1°C
- Niveaux de température: 1
- Installation à deux fils
- Courant de charge maximal: 1 A, 250 V AC
- Câble de raccordement: 0.5 - 1.5 mm²

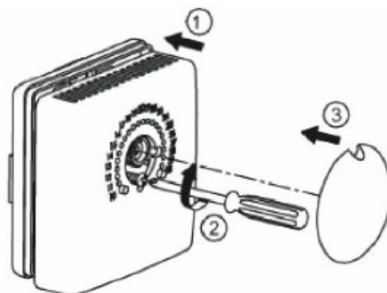
Montage

Pour un fonctionnement correct du thermostat, celui-ci doit être installé sur un mur intérieur du bâtiment, dans la zone habitée, dans un endroit où l'air circule librement, loin des sources de chaleur (radiateur, téléviseur, réfrigérateur) et à l'abri des rayons directs du soleil. Il n'est pas recommandé de l'installer près des portes en raison des courants d'air. Les bornes des câbles de raccordement se trouvent à l'intérieur du thermostat. Pour y accéder, retirez le bouton de réglage puis enlevez la vis qui fixe le boîtier. Le raccordement doit être effectué conformément au schéma électrique situé au dos du boîtier.

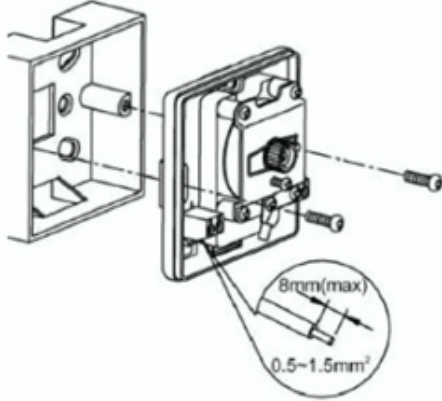
Schéma d'installation:



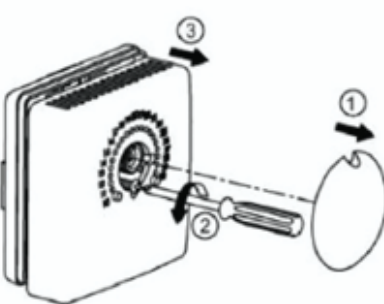
2



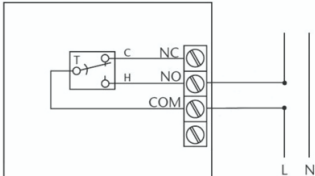
3



4



Connexions

Borne	Description	Schéma de connexions
N	Neutre	
L	Phase	
COM	Commun	
NO	Normalement ouvert	
NC	Normalement fermé	
NO - utilisé pour la fonction de chauffage NC - utilisé pour la fonction de refroidissement		

Fabricant: SALUS Controls plc
Units 8-10, Northfield Business Park,
Forge Way, Parkgate Rotherham,
S60 1SD, United Kingdom

Importer: Salus Controls European
Distribution sp.z o.o.
ul. Szamocka 8, piętro 6., 01 748
Warszawa, Poland





PRODUIT : SALUS / Importateur : SALUS CONTROLS ROMANIA SRL
 TYPE :
 SÉRIE :
 FACTURE :/.....
 ACHETEUR :

Lors de la vente, le PRODUIT est remis au consommateur/acheteur accompagné de la facture originale, de la documentation technique et du certificat de garantie rempli et signé par le vendeur.

Lors de l'achat du PRODUIT, le consommateur/acheteur est tenu de vérifier que le certificat de garantie est dûment rempli avec toutes les informations nécessaires, signé et tamponné par le vendeur. La garantie s'applique à tout défaut de conformité existant au moment de la livraison des produits. Dans le cadre de la période de garantie mentionnée dans le présent certificat, le VENDEUR, par l'intermédiaire des sociétés de service partenaires, s'engage à prendre en charge tous les frais (à savoir tous les coûts nécessaires pour mettre les produits en conformité, y compris les frais postaux, de transport, de manutention, de diagnostic, d'expertise, de démontage, de montage, de main-d'œuvre, matériaux utilisés et emballage) pour la réparation ou le remplacement de l'équipement non conforme, dans les conditions fixées par le présent certificat de garantie. La garantie s'applique à compter de la date d'achat du produit par le consommateur/l'acheteur, le vendeur étant responsable envers le consommateur de tout défaut de conformité existant au moment de la livraison des produits.

I. LES DROITS DES CONSOMMATEURS SONT CONFORMES AUX DISPOSITIONS DE LA LOI 449/2003 ET DE L'OG. 21/1992 AVEC LES MODIFICATIONS ULTÉRIEURES

Le consommateur bénéficie des droits conférés par les dispositions de la loi 449/2003 et du décret gouvernemental n° 21/1992, avec application des dispositions du présent certificat de garantie ;

1.1. Les mesures réparatrices que le vendeur est tenu d'assurer sont définies dans le présent article et doivent être appliquées de manière à ce que la réparation soit proportionnelle au défaut signalé par le consommateur :
 - réparation du produit, aux frais du vendeur ;
 - le remplacement gratuit du produit, à condition que cette mesure ne soit pas impossible ou disproportionnée par rapport au défaut / dysfonctionnement signalé par le consommateur ;

1.2. Toute réparation ou remplacement des produits sera effectué dans un délai raisonnable, qui ne dépassera pas 15 jours calendaires à compter de la date à laquelle l'acheteur a informé le vendeur de la non-conformité du produit et a remis le produit au vendeur, et sans inconvénient significatif pour le consommateur, compte tenu de la nature des produits et de l'usage auquel ils sont destinés, conformément à l'article 11, paragraphe (4) de la loi 449/2003 ;

1.3. Le consommateur peut demander une réduction correspondante du prix ou la résiliation du contrat dans l'un des cas suivants :
 • S'il ne bénéficie ni de la réparation, ni du remplacement du produit ;
 • Si le vendeur n'a pas pris de mesures correctives dans un délai raisonnable ;
 • Si le vendeur n'a pas pris de mesures correctives, conformément à l'article 11, paragraphe (4) de la loi n° 449/2003, sans inconvénients significatifs pour le consommateur ;

1.4. Le consommateur n'est pas en droit de demander la résiliation du contrat si le défaut de conformité est mineur.
 1.5. Il n'y a pas de défaut de conformité si, au moment de la conclusion du contrat de vente, le consommateur connaissait ou ne pouvait raisonnablement ignorer ce défaut de conformité, ou si le défaut de conformité trouve son origine dans les matériaux fournis/utilisés par le consommateur avec le produit. De même, l'utilisation du produit à des fins autres que celles prévues par le fabricant/vendeur ne peut être considérée comme un défaut de conformité.
 1.6. Le consommateur doit informer le vendeur du défaut de conformité dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il l'a constaté.
 1.7. Après expiration de la période de garantie, les consommateurs peuvent demander la réparation ou le remplacement des produits qui ne peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été conçus en raison de vices cachés existant à la date de la vente et découverts par le consommateur pendant la durée moyenne d'utilisation, dans les conditions prévues par la loi.

II. OBLIGATIONS DU CONSOMMATEUR / ACHETEUR, SOUS PEINE DE PERTE DU DROIT À LA GARANTIE

2.1. Veiller à ce que les travaux de montage/installation soient effectués par du personnel agréé, conformément aux dispositions légales (projets, autorisations, avis).
 2.2. Veiller à ce que les conditions de mise en service de l'équipement, quel qu'en soit le type, soient réunies, en tenant compte de ses caractéristiques techniques.
 2.3. Monter l'appareil conformément aux instructions du fabricant et utiliser le produit conformément à sa destination, telle qu'elle a été définie par le fabricant.
 2.4. Les clients ont l'obligation de ne pas éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comme des déchets municipaux non triés et de collecter ces DEEE séparément !

La société SALUS CONTROLS ROMANIA S.R.L. N'EST PAS RESPONSABLE des éventuels dommages matériels ou moraux causés par un montage/une installation incorrect(e) et/ou non conforme aux dispositions légales en vigueur.

III. EXCLUSIONS DE GARANTIE

3.1. SONT EXCLUS DE LA GARANTIE les produits ou pièces endommagés à la suite du non-respect par l'Acheteur des obligations et conditions établies dans le présent certificat de garantie, ainsi que pour des raisons indépendantes de la volonté du VENDEUR/FABRICANT, à savoir :

a) transport ;
 b) alimentation électrique de l'appareil à des paramètres dépassant les limites indiquées par le fabricant ;
 c) installation incorrecte, effectuée par du personnel non autorisé, non conforme aux instructions du fabricant ou aux réglementations légales ;
 d) non-respect des instructions d'utilisation ;
 e) interruption accidentelle de l'alimentation électrique ;
 f) décharges électriques atmosphériques ;
 g) intervention sur le PRODUIT, avant et après la mise en service, pendant toute la période de garantie, par du personnel non autorisé légalement ;
 h) connexion/utilisation du produit avec d'autres équipements, installés de manière incorrecte et/ou dont le dysfonctionnement/fonctionnement non conforme a entraîné, en tout ou en partie, le dysfonctionnement signalé par l'acheteur.

3.2. Dans les cas énumérés ci-dessus, l'obligation de garantie du vendeur prend fin à compter de la date à laquelle l'une des hypothèses excluant le droit du consommateur à la garantie est survenue.

IV. SITUATIONS DANS LESQUELLES LES INTERVENTIONS SONT EFFECTUÉES CONTRE RÉMUNÉRATION

A. PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE :

a) Dans tous les cas prévus au chapitre III, point 3.1 ;
 b) Dans tous les cas où les informations fournies par l'utilisateur sont fausses et où l'équipement ne présente pas d'anomalies de fonctionnement
 c) Dans tous les cas où il est constaté que l'intervention de service a été effectuée en raison d'une utilisation inappropriée du produit, sans que les opérations d'entretien périodique prévues dans la documentation technique du produit aient été effectuées. Pour plus de clarté, en signant le présent certificat, l'acheteur s'engage à payer, dans les cas énumérés ci-dessus, la contre-valeur des services fournis par le vendeur / les tiers partenaires du vendeur, pour la constatation des défauts, pendant la période de garantie, mais en violation des conditions prévues pour l'exercice de la garantie. En outre, si, avec l'accord préalable de l'acheteur, le vendeur / les tiers partenaires fournissent des services en vue de remédier aux défauts, l'acheteur supportera intégralement la contre-valeur des matériaux / pièces de rechange utilisés et des services fournis.

B. TOUTE INTERVENTION DEMANDÉE PAR L'ACHETEUR APRÈS L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE DE GARANTIE – sauf s'il s'agit de la réparation de défauts résultant exclusivement de vices cachés, existant à la date de la vente et se manifestant pendant la durée moyenne d'utilisation du produit, qui rend impossible l'utilisation du produit conformément à sa destination.

Le VENDEUR accorde une garantie de 60 mois et une durée moyenne d'utilisation de 5 ans.

Le présent certificat de garantie est valable dans son intégralité pour les consommateurs (personnes physiques ou groupes de personnes physiques constitués en associations, qui concluent un contrat avec le vendeur à des fins étrangères à leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale).

La détérioration/suppression des éléments permettant d'identifier le produit bénéficiant de la garantie entraîne la perte de la garantie. (Il est préférable d'envoyer le produit dans son emballage d'origine (pour une bonne protection pendant le transport).

J'ai lu et j'accepte les conditions et les termes de garantie ci-dessus :

Plainte du client / note de l'atelier de réparation / description du défaut :

.....

.....

Réparations effectuées sous garantie :

Date de réception : Date de remise :
 Description du défaut :
 Description de la réparation :

 Extension de garantie :
 Fiche de service n° :
 Remplacement du produit: ☐ Oui ☐ Non
 Numéro de série :
 Signature du client à la réception :
 Nom/cachet du service après-vente :

Date de réception : Date de remise :
 Description du défaut :
 Description de la réparation :

 Extension de garantie :
 Fiche de service n° :
 Remplacement du produit: ☐ Oui ☐ Non
 Numéro de série :
 Signature du client à la réception :
 Nom/cachet du service après-vente :

Fabricant: SALUS Controls plc
 Units 8-10, Northfield Business Park,
 Forge Way, Parkgate Rotherham,
 S60 1SD, United Kingdom

Importer: Salus Controls European
 Distribution sp.z o.o.
 ul. Szamocka 8, piętro 6., 01 748
 Warszawa, Poland